

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022



Préambule :

Lors de la séance du conseil municipal du 24 novembre dernier, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a présenté ses orientations budgétaires pour l'année 2023. Un débat a pu avoir lieu à l'issue de la présentation de ce rapport.

Ce présent document décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2023, aussi bien en dépenses qu'en recettes et pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Sommaire

I Section de fonctionnement	4
Recettes de fonctionnement.....	4
Charges de fonctionnement	5
II Section d'investissement	6
Recettes d'investissement.....	6
Dépenses d'équipement	7
Conclusion.....	8 – 9
Annexe	12 -14

GENERALITES

Le budget principal de la ville s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	9 724 279,00 €
Section d'investissement	3 673 224,68 €
Total	13 397 503,68 €

Le budget primitif 2023 est en légère diminution (-1,26 %) par rapport à celui de 2022.

Malgré une période inflationniste et une forte augmentation du prix de l'énergie, ce budget primitif 2023 ici présenté garantit donc à la Ville les moyens de son action, tout en préservant une situation budgétaire saine et sécurisée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

RECETTES				
chapitre	libellé	BP 2022	BP 2023	Variation
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	166 000,00 €	150 000,00 €	-9,64%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	535 000,00 €	570 000,00 €	6,54%
73	IMPOTS ET TAXES	6 800 000,00 €	6 925 000,00 €	1,84%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 850 000,00 €	1 913 000,00 €	3,41%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	81 000,00 €	85 000,00 €	4,94%
76	PRODUITS FINANCIERS	26 643,00 €	21 279,00 €	-20%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00 €	10 000,00 €	0%
TOTAL RECETTES REELLES		9 468 643,00 €	9 674 279,00 €	2,17%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 500,00 €	50 000,00 €	
TOTAL RECETTE ORDRE		5 500,00 €	50 000,00 €	
total section		9 474 143,00 €	9 724 279,00 €	2,64%

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation globalement de 2,64 % par rapport à celles votées au BP 2022. Cette augmentation s'explique notamment par l'hypothèse d'une revalorisation des bases fiscales de 3,5 %. Il est à noter que cette revalorisation des bases est calculée par l'Etat. Elle est, à ce stade, intégrée selon une variation prudente, l'Etat évoquant un plafonnement de la hausse des bases fiscales à 3,5% contre les 7% annoncés initialement.

Globalement, le chapitre des impôts et taxes et dotations représente plus de 90 % des recettes de fonctionnement.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2022
Affichage : 19/12/2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022
Affichage : 19/12/2022

Les produits des services ont été fixés au regard de la réalisation projetée en 2022.

Il est à noter, que la majorité municipale n'a pas souhaité faire supporter aux familles saint-pierraises l'inflation subie sur les denrées alimentaires. Ainsi, hormis les tarifs appliqués aux usagers non saint-pierrais, les tarifs 2022 de restauration seront reconduits à l'identique.

Cette mesure vient compléter, la mise en place de la tarification de la restauration à 0.70€ et 1€ qui a permis à de nombreuses familles de bénéficier d'une tarification sociale adaptée. Ce dispositif vient diminuer légèrement les recettes encaissées mais il est compensé par la dotation de l'Etat versée au chapitre 74. De même, cette mesure a permis de réduire les aides de « cantine » apportées autrefois par le CCAS pour les familles en difficulté financière, l'action sociale dans ce domaine étant directement prise en charge par la Ville.

Les autres tarifs municipaux font l'objet d'ajustement afin de tenir compte de l'évolution des coûts de service (matières premières, énergie,...). Une délibération spécifique est soumise au Conseil municipal.

Le chapitre 013 – Atténuations de charges- correspond au remboursement par notre assurance des rémunérations des personnels en congés de longue maladie. En 2023, celui-ci sera en forte diminution par rapport à 2022

Il est actuellement évoqué des dispositifs de soutien exceptionnel de l'Etat aux collectivités pour compenser une partie des augmentations liées aux surcoûts d'énergie et au point d'indice des fonctionnaires relevé de 3,5%. Des critères d'éligibilité ont été fixés. La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf pourrait d'être éligible mais dans l'attente de confirmation des services de l'Etat, le budget primitif 2023 n'intègre pas cette hypothèse, toujours dans le cadre d'une approche prudente de l'estimation des recettes.

Ainsi, toute recette supplémentaire contribuera à alléger la dette et à conforter les capacités d'investissement de la commune.

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
chapitre	libellé	BP 2022	Total voté 2022	BP 2023	Variation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 313 935,03	2 423 935,03	2 504 761,64 €	3,33%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 883 700,00	6 063 700,00	6 258 871,01 €	3,22%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	57 873,29	61 309,29	52 648,62 €	-14,13%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	727 334,68	687 334,68	640 757,73 €	-6,78%
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00	90 000,00	83 000,00 €	-7,78%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 300,00	31 300,00	24 240,00 €	-22,56%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		-		
TOTAL DEPENSES REELLES		9 114 143,00	9 357 579,00	9 564 279,00 €	2,21%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (amortissement)	360 000,00	350 000,00	160 000,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		360 000,00	350 000,00	160 000,00 €	
total section		9 474 143,00	9 707 579,00	9 724 279,00 €	0,17%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022



Ces prévisions budgétaires sont conformes au rapport d'orientations budgétaires présenté dans la séance du 24 novembre dernier.

Le chapitre des charges à caractère général progressera de 3,33 % par rapport au total voté de 2022.

Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation très significative des charges d'énergie évoluant à +150% entre 2021 et 2023 et de l'inflation galopante.

Le chapitre des charges de personnel progressera significativement aussi en 2023 afin de prendre en compte en année pleine la revalorisation du point d'indice de 3,5 %. Pour ce poste, il est également pris en compte le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ainsi que l'augmentation des cotisations d'assurance pour le personnel et la mise en œuvre du recensement. Ces mesures se décomposent comme suit :

- Point d'indice : +80 000 €
- Recensement : +30 000 €
- GVT : +35 000 €
- Assurance du personnel : +50 000 €

Ainsi, l'augmentation des charges de personnel limitée à +3,22% correspond exclusivement à des mesures nationales et statutaires, dont l'impact est limité par la gestion dynamique de la masse salariale et par l'externalisation d'une partie de l'entretien des espaces publics. Cette dernière complétera l'action du service des espaces publics, s'adaptera à la saisonnalité et limitera l'usure professionnelle des agents.

L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations culturelles, sportives, sociales, ...est fixée à 154 928 €. A l'occasion de l'envoi des dossiers de demande de subvention, il a été appelé à la responsabilité de tous dans l'usage des équipements et infrastructures municipales, à la vigilance sur l'utilisation de l'énergie et de l'eau, et à la mesure dans les demandes de subvention transmises à la commune.

Quant à la subvention au CCAS, elle s'élèvera à 350 000 € pour 2023. La Ville avait ajusté sa subvention en 2021 et 2022 pour faire face à la crise sanitaire. Or, eu égard à l'évolution des protocoles lié au COVID-19 et, comme indiqué plus haut, à la mise en place de la tarification sociale de la restauration scolaire, la subvention peut être rééquilibrée à son niveau antérieur.

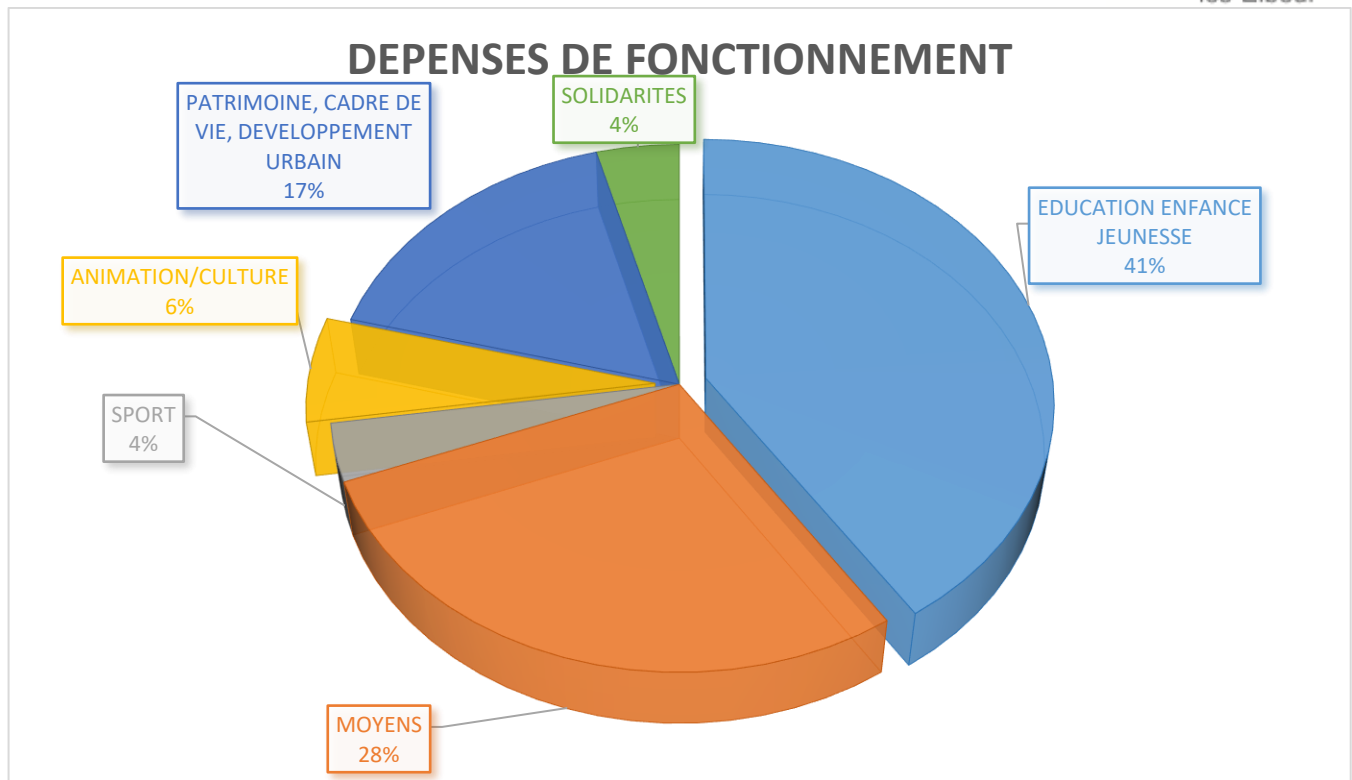
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
chapitre	libellé	BP 2022	Total 2022	BP 2023
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	21 000,00 €	21 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	315 000,00 €	1 428 324,81 €	380 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	730 000,00 €	2 642 677,43 €	1 208 487,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 512 342,71 €	2 922 726,97 €	1 744 941,06 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	119 192,00 €	119 192,00 €	106 148,00 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
TOTAL RECETTES REELLES		3 676 534,71 €	7 133 921,21 €	3 460 576,06 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	360 000,00 €	350 000,00 €	160 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMOINIALES	- €	42 000,00 €	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	57 873,29 €	1 350 975,03 €	52 648,62 €
TOTAL RECETTES ORDRE		417 873,29 €	1 742 975,03 €	212 648,62 €
TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT		4 094 408,00 €	8 876 896,24 €	3 673 224,68 €

Les recettes d'investissement s'articulent autour de 4 éléments :

- Autofinancement (virement de la section de fonctionnement + Amortissement+ cession) pour un montant de 233 648,62 €. Ce montant sera réajusté lors du vote du Compte administratif 2022 et de la reprise du résultat 2022, dans le premier semestre 2023.
- Les dotations notamment le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour un montant prévisionnel de 380 000 €. Ce poste de financement de l'investissement progressera de près de 20 % en 2023 par rapport à 2022. Cette augmentation significative est une réponse directe à la volonté politique d'investir pour la ville et aux investissements stratégiques portés par la Ville en 2021 et 2022.
- Les subventions à percevoir dans le cadre des dépenses d'investissement d'un montant de 1 208 487 €, en relation avec les investissements en cours.
- Et d'une prévision d'un emprunt d'équilibre de 1 744 941,06€. Cette inscription budgétaire sera globalement diminuée une fois le compte administratif 2022 voté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-102-DE

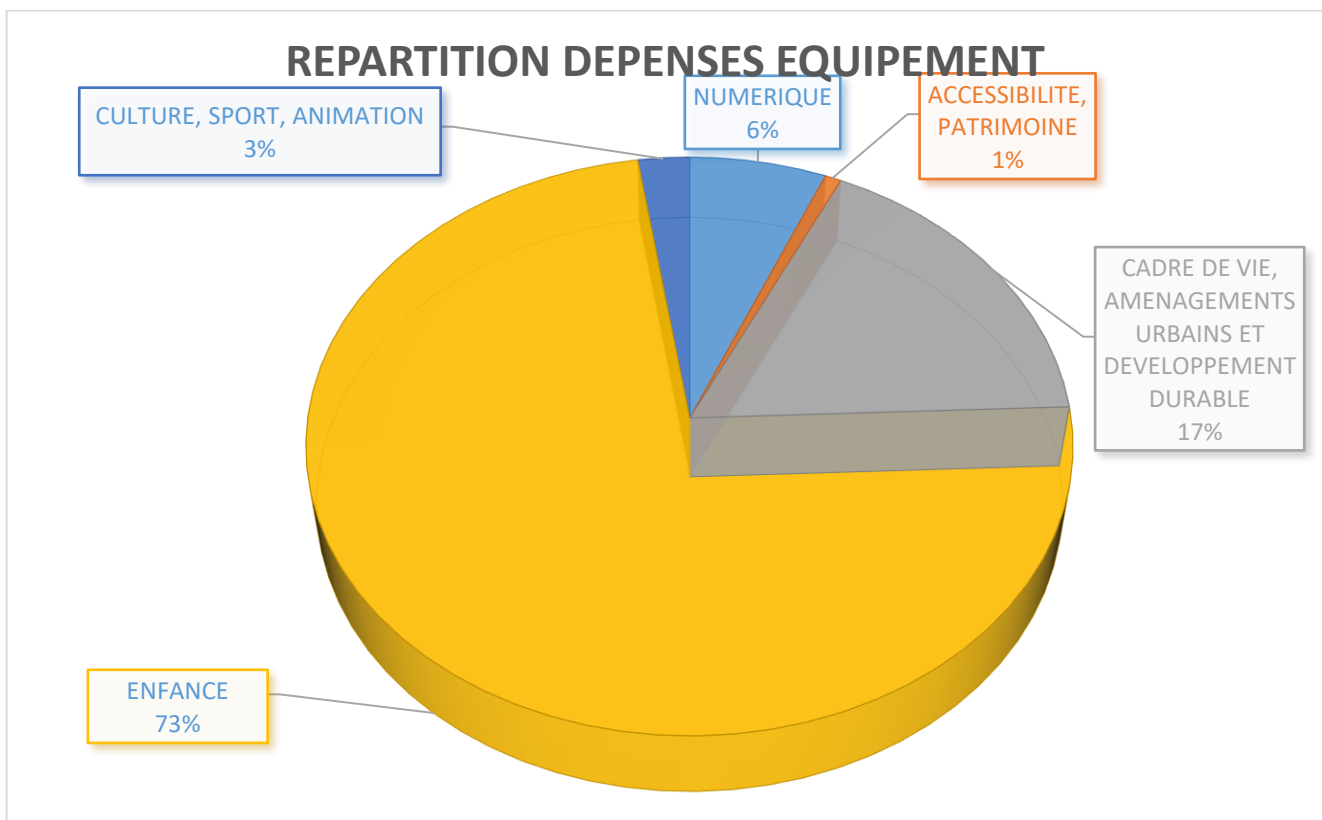
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
chapitre	libellé	BP 2022	Total 2022	BP 2023	Variation
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	77 880,00 €		- €	0%
020	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-50%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	710 000,00 €	710 000,00 €	670 000,00 €	-6%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	151 590,00 €	193 092,00 €	100 848,00 €	-33%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000,00 €	208 400,00 €	- €	-100%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 594 438,00 €	3 463 668,82 €	842 376,68 €	-47%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 515 000,00 €	3 029 827,03 €	2 000 000,00 €	32%
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DEPENSES REELLES		4 088 908,00 €	7 614 987,85 €	3 623 224,68 €	-11%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 500,00 €	15 500,00 €	50 000,00 €	809%
TOTAL DEPENSES ORDRE		5 500,00 €	15 500,00 €	50 000,00 €	809%
TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4 094 408,00 €	7 630 487,85 €	3 673 224,68 €	-10%



Le budget d'investissement sera légèrement en baisse en 2023 (-10%) pour faire face à la situation inflationniste conjoncturelle et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

Pour autant, il permettra de financer la fin des travaux de l'école J. Monod – A. Camus, d'initier les travaux des structures sportives du complexe des Saulniers (Salles A Camat et D Montier) et de garantir un bon niveau d'équipement, de sécurité et de maintenance, respectivement des services et des structures municipales.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2022
Affichage : 19/12/2022

Conclusion

Comme précisé dans le rapport des orientations budgétaires, malgré un contexte contraint lié à la fois par une inflation galopante et une crise énergétique inédite, ce budget 2023 se veut construit, raisonné et maîtrisé. Aussi, il a été établi avec les élus et les services sur la poursuite du projet municipal selon les axes suivants :

CAP sur l'Avenir

L'éducation, l'enfance et la jeunesse constituent des engagements prioritaires pour la municipalité. Comme illustré précédemment ces secteurs représentent près des 3/4 des dépenses d'équipement sur ce budget 2023.

Les principales inscriptions sont :

- Les travaux de reconstruction de l'école Jacques Monod-Albert Camus qui se termineront durant le 2^{ème} trimestre 2023. Un crédit de 2 millions € est inscrit cette année pour le solde de l'opération ;
- L'acquisition et le renouvellement de divers matériels et mobiliers pour les différentes écoles ou structures liées à l'enfance pour un montant de 111 000 € ;
- La montée en puissance du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) où un crédit de 37 000 € est prévu, soit une augmentation d'environ 60 % par rapport à 2022. Pour rappel, ces parcours artistiques, progressivement proposés à chaque enfant de la crèche au collège, sont élaborés en partenariat avec les services de l'Etat de l'Education nationale et de la Direction régionale des affaires culturelles.

et

- Divers travaux liés à la sécurisation et l'accessibilité dans ces structures sont également prévus pour une enveloppe de 101 000 €.

Notre ville en partage

La Municipalité est attentive à donner une place à chacune et à chacun, quel que soit son âge.

Tout comme 2022, l'année 2023 sera aussi une année où l'animation de la ville sera présente en s'appuyant notamment sur le Comité des fêtes, animations, jumelages créé cette année. Ces animations se dérouleront tout au long de l'année avec des temps forts comme la période d'été et la fin d'année avec les habitants volontaires soutenus par la commune, les associations et les partenaires publics et privés.

Dans le contexte inflationniste actuel, la Ville, par l'intermédiaire de son CCAS, sera attentive aux conséquences des crises énergétiques et sociales sur les familles et les personnes isolées. Ainsi, la subvention au CCAS portée à 350.000 euros, soit à son niveau d'avant crise sanitaire, permettra à ce dernier de jouer son rôle d'amortisseur et de protecteur social. Son action sera toujours complétée par la tarification « sociale » à 0,70 et 1€ pour la restauration scolaire, mise à place par l'actuelle majorité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022



De plus, dans le cadre de l'engagement pris devant les Saint-Pierrais de faire du Cap Jeunes une structure citoyenne ouverte à tous, la structure accueillera des permanences de la Mission locale de la région d'Elbeuf pour accompagner les jeunes en insertion professionnelle. De même, pour venir en soutien aux personnes éloignées de l'emploi et pour réduire la fracture numérique, des ateliers numériques y seront proposés et animés par un jeune volontaire en service civique. La résidence autonomie bénéficiera également d'ateliers d'initiation au numérique.

Notre ville écologique et durable

La crise de l'énergie nécessite une adaptation des pratiques, des efforts de gestion et la mise en œuvre avec les services et les partenaires, notamment la Métropole Rouen Normandie, d'un plan de sobriété énergétique.

La Municipalité s'est placée dans ce contexte en mettant en place des actions concrètes, notamment :

- Adaptation des températures cibles dans le marché d'énergie de la collectivité, sur la base des standards énergétiques du moment ;
- Extinction nocturne des bâtiments communaux (église, hôtel de ville,...) ;
- Installation des illuminations de Noël durant 3 semaines, contre 5 habituellement. Extinction de ces éclairages à partir de minuit, sauf des 24 et 31 décembre ;
- Après les premières expériences réalisées sur quelques rues, extinction généralisée de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin, en lien avec la Métropole et après avis de la Police nationale, avec point d'étape et d'évaluation au terme du premier semestre 2023 pour adaptations éventuelles.
- Mise en place d'éco-mousseurs sur les tous les points d'eau ;
- Réflexion sur les bâtiments énergivores, à l'image des équipements sportifs et du centre de loisirs Le Manoir qui nécessiteront des travaux de rénovation énergétique ;
- Sensibilisation des utilisateurs, agents municipaux, enseignants, associations, sur l'usage des locaux et les économies d'énergie ;
- Travail avec les entreprises dans le cadre de l'éco-système économique sur les questions énergétiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022



Notre ville sûre et responsable

En 2023, il est à noter le déménagement des bureaux de la Police Municipale qui seront désormais situés en cœur de ville sur la place Mendès France. Cette mesure améliorera l'accès des habitants à notre police municipale et donnera de visibilité à cette dernière.

Tout comme en 2022, en 2023, la commune poursuivra son attention sur la prévention des risques professionnels par l'investissement dans des matériels adaptés et plus ergonomiques, à destination des personnels municipaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

ANNEXE

DEPENSES EQUIPEMENTS PAR SECTEUR ET CHAPITRE				
Gestionnaire	Chapitre	Service	Libellé	Montant
COMMUNICATION	21	COMM	SIGNALÉTIQUES DIVERSES	3 000,00
CULTUREL	21	BIBL	MOBILIER	3 000,00
CULTUREL	21	BIBL	COLLECTIONS (LIVRES, CD AUDIO, DVD LUS)	20 000,00
CULTUREL	21	CULT	ECPT MATERIEL SON	31 000,00
ETATCIVIL	21	ECIV	BIP CIMETIERE	400,00
FINANCES	21	FINA	P3 CHAUFFAGE	60 000,00
JEUNESSE	21	GALI	PROJET EVEIL AU GOUT	150,00
JEUNESSE	21	GALI	PORTAGE ERGONOMIQUE	200,00
JEUNESSE	21	GALI	PROJET JARDIN	250,00
JEUNESSE	21	GALI	AMENAGEMENT ESPACE DE VIE	3 500,00
JEUNESSE	21	CAPJ	MATERIELS JEUNESSE	4 200,00
JEUNESSE	21	JEUN	MOBILIER LUTINS	7 900,00
NTIC	20	NTIC	MIGRATION ATAL	1 100,00
NTIC	21	NTIC	TERMINAUX MOBILES	2 000,00
NTIC	20	NTIC	SOLUTION AVANT DE CLIQUER	2 300,00
NTIC	20	NTIC	LOGICIEL MARCHES PUBLICS	2 800,00
NTIC	21	NTIC	SWITCH ET ONDULEUR NOUVELLE ECOLE J. MONOD A. CAMUS	3 924,00
NTIC	20	NTIC	CONTRAT PARAPHEUR ELECTRONIQUE	5 500,00
NTIC	20	NTIC	LICENCES WINDOWS (UTILISATEURS, SERVEUR)	5 578,00
NTIC	20	NTIC	PRESTATION RESEAU ET INFRASTRUCTURE	5 800,00
NTIC	20	NTIC	SAAS MESSAGERIE	8 800,00
NTIC	20	NTIC	SAAS OXALIS - GNAU	9 046,00
NTIC	21	NTIC	RESEAUX CABLAGES DIVERS	10 119,04
NTIC	20	NTIC	SUITE ADOBE ET CONTRAT SIMPLIVITY	12 440,00
NTIC	21	NTIC	PC + ECRANS	15 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

976 217606409 20221215 2022 12 102 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

NTIC	20	NTIC	SAAS ARPEGE -ESPACE CITOYEN - EVOLUTIONS	19 684,00
NTIC	21	NTIC	FIBRE J. MONOD A. CAMUS ET INSTALLATIONS VPI	22 004,64
NTIC	20	NTIC	SAAS CIRIL	27 800,00
NTIC	21	NTIC	ACQUISITION SWITCH - ONDULEUR	28 844,00
POLI	21	POLI	MATERIEL PCS	2 000,00
POLI	21	POLI	CAMERAS VIDEO PROTECTION	10 000,00
RH	21	RH	DEFIBRILLATEUR	3 000,00
RH	21	RH	SIEGES ET MOBILIER ERGONOMIE	15 000,00
SCOLAIRE	21	MONT	IMPRIMANTE	260,00
SCOLAIRE	21	CARP	IMPRIMANTE COULEUR	260,00
SCOLAIRE	21	ASCO	CHARIOT ENTRETIEN COMPLET	600,00
SCOLAIRE	21	VERN	DIVERS MATERIELS	605,00
SCOLAIRE	21	ASCO	CASIERS VESTIAIRES AGENTS	800,00
SCOLAIRE	21	ASCO	ASPIRATEUR POUSSIÈRE ET PISTOLETS NEBULISEURS	900,00
SCOLAIRE	21	REST	COMPLEMENT VAISSELLE	1 200,00
SCOLAIRE	21	MONT	DIVERS MATERIELS	1 610,00
SCOLAIRE	21	MONT	DIVERS MOBILIERS CLASSE	2 030,00
SCOLAIRE	21	VERNE	COMPLEMENT MOBILIER CLASSE	2 500,00
SCOLAIRE	21	MALOT	DIVERS MATERIELS	2 730,00
SCOLAIRE	21	REST	DIVERS EQUIPEMENTS ET MATERIELS	3 300,00
SCOLAIRE	21	CARP	DIVERS MOBILIERS CLASSE/BUREAU DIRECTION	3 560,00
SCOLAIRE	21	ASCO	LAVE LINGE ET SECHE LINGE	4 000,00
SCOLAIRE	21	REST	ARMOIRE FROIDE	8 700,00
SCOLAIRE	21	ASCO	AUTOLAVEUSE TOUS SITES STOCKAGE ECPT	10 000,00
SCOLAIRE	21	REST	DIVERS EQUIPEMENTS ET PETITS MATERIELS	10 250,00
SCOLAIRE	21	REST	MOBILIER REfectoire Puits MEROT	18 500,00
SCOLAIRE	21	MC	MOBILIER DE CLASSE	23 400,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-21765406-102A1123-2022-12-102-DE-21

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

SPORT	21	SPOR	DIVERS MATERIELS ET MOBILIERS SPORTIFS	15 000,00
TECHNIQUE	21	BAT	PLAQUES DE RUE	3 000,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX SÉCURITÉ - SUITE À CONTRÔLE	7 000,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX INVESTISSEMENT BAT SPORTIFS	18 000,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX INVESTISSEMENT BAT AUTRES	19 000,00
TECHNIQUE	21	ENVI	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE TERRAINS DIVERS	26 700,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX INVESTISSEMENT BAT JEUNESSE	42 500,00
TECHNIQUE	21	ENVI	MATÉRIEL ENVIRONNEMENT	59 680,00
TECHNIQUE	21	TRAV	MISE AUX NORMES JEUX	95 800,00
TECHNIQUE	21	BAT	TRAVAUX INVESTISSEMENT BATIMENTS SCOLAIRES	101 000,00
TECHNIQUE	21	TRAV	ACHATS VEHICULE	114 000,00
TECHNIQUE	23	TRAV	PROGRAMME J. MONOD A. CAMUS	2 000 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221215-2022-12-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022